

Quorum : 12
Nombre des présents : 16
Nombre d'absents excusés :
Nombre d'absents non excusés :
Membres titulaires : CA 2023- 2024 :

Pièces jointes au PV :

LISTE D'EMARGEMENT

TITULAIRES				SUPPLÉANTS							
		Nom – Prénom	Émargement	P	A	E	Nom-Prénom	Émargement	P	A	E
Administration	Provisoire	Mme VAILLANT Catherine		X		/					
	Gestionnaire	Mme CLAUTOUR Mélanie		X		/					
	DDFPT	Mme BERNARD Anne		X		/					
	CPE	Mme BERNARD Véronique		X		/					
Elus locaux	Région Pays de la Loire	Mme HUGUES Claire				X	M. LOUVRIER Franck				X
		Mme PORCHER Andréa				X	Mme MAHE Véronique				X
	Commune de St Nazaire	M. MANARA Alain				X					
Personnalités Qualifiées		M. BERNIER Yann (IBM)				X	/				
		M. BOUGNET Vincent (Total)		X		/					
Personnels de l'établissement	Enseignants	Mme BUISSON Marianne		X		/					
		M. FERREIRA Carlos				/					
		Mme DELBARRE Sabine		X		/					
		M. MENAGER Olivier		X		/					
		M. DURAND Xavier		X		/					
		M. BRUSSELLE Frédéric		X		/					
		/						/			
	ARL/ATSS	Mme PETIT Nadine		X		/					
		M. POIRIER Alain		X		/					
		/					/				
Parents d'élèves et élèves	/	/				/					
		M. MIREY Sacha				/					
		Mme CASSARD Cécile		X							
		Mme GAUVIN Rachel		X		/					
	Elèves	/					/				
		M TENDRON Enzo TMMV		X			Mme FRANCOIS Angéline TMMV				
		M. FLEURY WATKIN 1MSPC					X M. BODLOVIC Doushan 1MSPC				X
23	Mme COUPEAU Lorena 1PP		X			M. TOCQUEVILLE Floris1BTSP					
	/					/					
Membre invité	/					/					
	M. CHEVREUX Stéphane Agent Comptable Mme AUDOUARD Fondée de pouvoir										

ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1.1. Adoption du PV du CA du 28 septembre 2023
- 1.2. Installation du CA et adoption du règlement intérieur du CA pour l'année scolaire 2023/2024
- 1.3. Proposition sur la création ou la non création de la Commission Permanente.
- 1.4. Installation des commissions pour l'année scolaire 2023/2024

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

- 2.1. DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) sur l'exercice 2023
- 2.2. Adoption tarif ticket repas apprentis
- 2.3. Vote du budget 2024
- 2.4. Délégation accordée au chef d'établissement pour la passation des marchés publics à incidence financière
- 2.5. Conventions et contrat
- 2.6. Point sur les crédits, projets, sorties

3. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- 3.1. Présentation du protocole sur le remplacement de courte durée du Lycée Heinlex

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame la Proviseure remercie tous les membres de leur présence. Les absents sont excusés.
Madame Anne Bernard, membre de droits, accepte d'être secrétaire de séance.
Madame la Proviseure précise que le quorum est atteint avec 12 membres présents.
Le quorum étant atteint à 16 membres présents, Madame la Proviseure ouvre la séance à 17h45.

A la lecture des points de l'ordre du jour, Mme Delbarre intervient pour annoncer qu'elle aura une information à communiquer dans le point 5 ; information n'étant pas une question puisque Mme Vaillant rappelle qu'aucune question n'est parvenue à l'administration dans le délai des 2 jours minimum réglementaires.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DU PV DU CA N°1 DU 28 SEPTEMBRE 2023

Madame la Proviseure demande aux membres présents au dernier CA du 28/09/2023 de voter l'adoption du PV transmis.

Aucune remarque des membres du CA n'est apportée sur le compte-rendu du PV transmis.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	14	0	2

Délibération n°1 : Le PV du CA n°1 du 28/09/2023 est adopté

Départ de Mme BERNARD Véronique à 18h04

1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Madame La Proviseure présente le règlement du conseil d'administration et le calendrier de ses réunions pour l'année 2023-2024. La Présidente propose aux membres de voter l'acceptation de ce règlement.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	15	0	0

Délibération n°2 : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024 (cf. PJ)

1.3 DECISION SUR LA CRÉATION OU LA NON CREATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Madame la Proviseure rappelle que dorénavant, le conseil d'administration, en vertu de l'article R. 421-22 du code de l'éducation, peut déléguer à la commission permanente certaines attributions. Après échanges, Madame la Proviseure propose aux membres du Conseil d'Administration à passer au vote de la non création de la commission permanente.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	15	0	0

Délibération n°3 : Adoption de la non-création de la commission permanente

1.4 INSTALLATION DES COMMISSIONS POUR 2023/2024

Madame La Proviseure propose d'installer les différentes commissions en rappelant leurs missions. Un livret est remis à tous les membres du conseil d'administration.

- Conseil de discipline
- Commission d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT)
- Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)
- Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)
- Conseil pédagogique
- Commission éducative

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	15	0	0

CHSCT : M. Cyril Richard sera sollicité comme « assistant de prévention invité région » en remplacement de M. Poirier déjà nommé comme représentant ATSS/ ARL.

Délibération n°4 : Adoption de la composition des conseils et commissions 2023-2024 (cf. PJ)

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

2.1 DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) sur l'exercice 2023

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente deux Décisions Budgétaire Modificative sur l'exercice 2023.

Tout d'abord une DBM pour information : ouverture de 5187.60€ de crédits fléchés du Crédit régional pour l'achat de fournitures d'entretien (cf : convention pour l'achat de plaques LEDS lumineaires présentée lors d'un précédent CA).

Puis une DBM pour vote : il est proposé aux membres du CA de prélever 10 000.00€ sur les fonds de réserve : 5000.00€ par « précaution » pour abonder la ligne OELECTRICITE (en prévision des factures d'électricité de novembre et décembre dont les montants ne sont pas connus à ce jour), et 5000.00€ sur la ligne DENREES au SRH, pour assurer les derniers paiements de factures alimentaires.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	15	0	0

Délibération n°5 : la DBM pour vote est adoptée

2.2 ADOPTION TARIF TICKET REPAS APPRENTIS

En complément au vote des tarifs de restauration adoptés au dernier CA, Madame l'Adjointe Gestionnaire propose de créer un tarif spécifique pour les apprentis : « ticket rouge » - coût de la prestation : 3.50€, avec 3.00€ de prise en charge du CFA-GRETA pour chaque repas qui seraient directement déduits du prix de vente, les apprentis n'auraient que **0.50€** à régler lors de l'achat de leur ticket.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	15	0	0

Délibération n°6 : Adoption du tarif des tickets repas des apprentis pour 2023/2024 à 3.50€ avec 3.00€ de pris en charge directement par le CFA-GRETA

2.3 VOTE DU BUDGET 2024

Madame l'Adjointe Gestionnaire :

Rappelle le fonctionnement d'un budget, les différents services, le système des crédits dits « fléchés ».

Rappelle le contexte : l'augmentation des charges d'énergies, préoccupante depuis 2 ans, et l'inflation du papier, des denrées, etc.

Rappelle la lourdeur de la mise en route du nouvel outil de gestion et de son fonctionnement : OPALE avec démarrage en janvier 2024. Ceci impacte la construction du budget 2024, avec la suppression du reversement entre le SRH (service de Restauration et d'Hébergement) et le ALO (Service général- Administration et logistique). Désormais on paiera directement dans le SRH toutes les charges qui lui incombent. D'où la création de Domaines « Logistique » et « Viabilisation » au SRH.

Les hausses énergétiques seront donc répercutées à la fois sur le ALO et sur le SRH.

La DACF ne peut pas suffire à couvrir toutes les dépenses prévisionnelles (si l'on se base sur les dépenses de 2022 et 2023), un prélèvement sur le fonds de roulement de 25 800.00€ sera nécessaire pour équilibrer le budget 2024.

Le fond de roulement est estimé à 76 701.98€ en tenant compte des prélèvements autorisés en 2023 (exercice en cours) et du prélèvement demandé au Budget initial 2024.

Les recettes prévisionnelles du SRH sont stables par rapport à l'année précédente en raison d'un effectif rationnaire stable.

Le montant de la Taxe d'Apprentissage encaissé en 2023 est de 44259.97€

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	14	0	1

Délibération n°7 : Adoption du budget 2024

2.4 DÉLÉGATION ACCORDEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS A INCIDENCE FINANCIERE ANNUELLE

Madame l'Adjointe Gestionnaire rappelle l'intérêt de cette délégation accordée au chef d'établissement.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	15	0	0

Délibération n°8 : Délégation donnée à Mme Vaillant pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

2.5 CONVENTIONS ET CONTRAT

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente l'avenant à la convention tripartite 2023-2026 d'utilisation des équipements sportifs (suite à mise à jour des tarifs 2024).

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	14	0	1

Délibération n°9 : Adoption de la convention d'utilisation des équipements sportifs pour 2023/2026

2.6 Point sur les crédits, projets, sorties

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente le tableau récapitulatif de l'utilisation des Crédits Éducatifs d'Autonomie. Il reste environ 3200€ de crédits non utilisés pour 2023.

En raison du Plan Vigipirate renforcé, la centrale de Cordemais a annulé toutes ses visites en décembre. La sortie de Mr Durand est reportée en janvier.

Mme Delbarre présente son projet d'action « César des Lycéens », impliquant un déplacement d'une journée à Paris.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	15	0	0

Délibération n°10 : Approbation de la répartition des crédits éducatifs d'autonomie

3. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

3.1 PRÉSENTATION DU PROTOCOLE SUR LES REMPLACEMENTS DE COURTE DURÉE DU LYCÉE HEINLEX

Le décret N° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements du second degré prévoit l'élaboration d'un plan annuel par le chef d'établissement, en concertation avec les équipes pédagogiques.

Madame la Proviseure présente donc le plan annuel proposé au lycée Heinlex pour assurer la continuité pédagogique lors des absences de courte durée des enseignants. Ce plan a été soumis au Conseil pédagogique du 16 novembre 2023.

Après échanges, Madame la Proviseure propose aux membres du Conseil d'Administration, de valider ce plan annuel de remplacement de courte durée au lycée Heinlex.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	14	0	1

Délibération n°11 : Approbation du plan annuel de remplacement de courte durée 2023/2024.

Départ de Mme Nadine PETIT à 19H40.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'ayant été déposée pour ce Conseil d'Administration, quelques informations sont transmises aux membres :


1 – L'enquête harcèlement diligentée par le ministère a été soumise aux élèves. Globalement, les résultats montrent un climat scolaire très satisfaisant. Sur l'ensemble de la population scolaire, une ou deux réponses nous interpellent. Le questionnaire étant anonyme, nous rappellerons aux élèves la nécessité de se rapprocher des référents du programme pHARE ou d'une adulte du lycée.

2 – Madame Delbarre évoque son projet d'échanges avec l'Allemagne. Celui-ci concerne un échange avec les apprentis de BTS PP 1ère et 2^{ème} année. Le passage sous Opale au 1^{er} janvier 2024 nécessite de modifier le calendrier (un départ des élèves en Allemagne le 5 février risquant de poser problème pour les paiements). Madame la Proviseure précise également que le projet doit être aboutit, et le budget établi au plus juste pour présenter ce séjour lors d'un prochain Conseil d'Administration.

3 -- Madame la Proviseure informe les membres de Conseil d'Administration du départ de Monsieur Bougnet, personnalité qualifiée, qui va prendre de nouvelles responsabilités au sein de son entreprise, dans une autre région, et le remercie pour sa participation dans cette instance, de longue date. Son successeur dans l'entreprise Total Energies, Monsieur Augustin Blaise le remplacera à compter de la prochaine séance.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.

Le Secrétaire de séance,


Mme Anne BERNARD

La Présidente,


Mme Catherine VAILLANT

